

Risques technologiques un enjeu de démocratie

Texte d'expression coordonnée du réseau MRES

Mai 2013



1. Introduction - Pour inquiéter ceux qui menacent nos vies

Vaste est la catégorie regroupant ceux qui mettent la vie des autres en danger. Y figurent aujourd'hui les dirigeants d'entreprises qui chaque jour nous exposent en raison de ce qu'on appelle souvent les risques technologiques.. Explosions qui tuent des centaines de personnes et en invalident des milliers, de Seveso à Fukushima en passant par Bhopal (1984) et AZF (2001). Productions industrielles qui tuent aussi à petit feu, et dont la liste ne cesse de s'allonger, depuis le DDT jusqu'au Mediator et bientôt sans doute les produits de la nanotechnologie. Sur le littoral dunkerquois, 14 sites Seveso jouxtent la centrale nucléaire de Gravelines... Sans prendre de risques, certains en font subir –et de très graves– à beaucoup d'autres.

Parce qu'il y va pour eux de leurs intérêts, profits ou réputations, ils minimisent toujours les risques qu'ils font courir aux autres ou à l'environnement. La manipulation de l'information leur est essentielle, complétée par les pressions diverses en direction des pouvoirs politiques ou médiatiques. L'industrie de l'amiante est tristement représentative de leurs stratégies les plus constantes. Ce matériau miraculeux, véritable innovation technique pour l'isolation depuis le XIX^{ème} siècle provoque aujourd'hui 3000 à 5000 morts chaque année (150 000 prévus d'ici 2020). Interdit depuis peu, suite à des mobilisations de citoyens, il a été utilisé durant un siècle alors que sa nocivité était connue dès 1906.

Généralement, la majorité du public ressent le risque comme subi sans pouvoir intervenir sur les choix. Permettre que les décisions en matière de risques soient prises dans l'intérêt général n'est donc pas une question technique : c'est un enjeu fondamental de démocratie. La question que nous voulons poser ici est de savoir comment une intervention efficace des citoyens est possible *avant* que les drames ne se produisent. Quels sont les moyens d'action dont nous disposons aujourd'hui, et quels sont ceux que l'on peut souhaiter à l'avenir ?

Pour cela, nous proposons d'analyser la situation, de définir quels sont ces risques, pourquoi on les accepte, quelle est l'influence de la réglementation et des instances de concertation, et enfin proposer des pistes d'actions pour les associations et les citoyens.

2. Des risques causés par l'activité humaine

Nous ne retiendrons ici que les risques d'origine anthropique, c'est à dire causés avant tout par une activité humaine. Il est primordial de souligner ce caractère, car il implique sans ambages la responsabilité première d'êtres humains. Impossible donc de se cacher derrière une quelconque fatalité.

De l'accident à la nuisance chronique

Les plus présents dans les esprits sont les risques d'accidents : incendies, explosions, fuites de produits toxiques, etc... c'est-à-dire des évènements brutaux et inattendus qui interviennent de manière soudaine et provoquent des dégâts importants et visibles. Mais nous n'oublierons pas les risques plus pernicioeux et moins spectaculaires liés aux pollutions ou nuisances chroniques, dont les effets se révèlent à la longue, et pour lesquels il peut être difficile d'établir des liens de cause à effet. Pour citer quelques exemples, c'est le cas de l'amiante et de diverses substances toxiques pour les êtres vivants ou pour l'environnement (pesticides, particules fines, métaux lourds, ...), ou encore des ondes électromagnétiques, dont les effets sont encore mal connus, et peu étudiés. Insuffisamment étudiées également sont les possibles synergies entre différentes substances ou différents phénomènes, qui pris séparément sont peu inquiétants, mais présents simultanément peuvent entraîner des effets graves.

A des degrés divers, tous les secteurs d'activité présentent des risques : les industries chimiques, métallurgiques, extractives ; l'agriculture ; le nucléaire, civil et militaire ; la santé ; les nanotechnologies ; les transports de matières dangereuses, et tout particulièrement ceux qui empruntent les routes...

3. Des choix éclairés ou subis ?

On peut se demander pourquoi des personnes acceptent de vivre sous la menace de risques qui leur sont imposés.

Une première raison peut être l'ignorance de la réalité, liée au manque réel de connaissance sur le sujet, comme ce fut le cas dans l'affaire de « la vache folle », ou causée par la désinformation et les mensonges de ceux qui ont intérêt à maintenir l'ignorance,

comme dans le cas de l'amiante. A souligner : le rôle des experts pour qui se pose toujours la question de leur indépendance à l'égard des intérêts en cause.

Une forme de nécessité psychologique, aussi, peut amener à repousser en arrière-plan de la conscience des dangers connus, de manière à écarter l'angoisse qu'ils génèrent.

Enfin très souvent un risque avéré est accepté parce qu'il est perçu comme la contre-partie inséparable de certains avantages. Avantages économiques directs : c'est le cas classique de la résignation face à une activité dangereuse et créatrice d'emplois. Mais de manière plus générale, le modèle de société productiviste et consumériste dans lequel nous sommes immergés nous a persuadés que les risques sont la rançon du « progrès » : c'est sur cette idée que repose, par exemple, l'acceptation du nucléaire, qui serait indispensable à un certain niveau de confort.

Là encore, l'enjeu réside dans une prise de conscience, individuelle et collective, pour nous donner les moyens de nous extraire de cette emprise, autant idéologique que matérielle.

4. La réglementation des risques : un rapport de forces inégal

Face à ces enjeux, les pouvoirs publics établissent une réglementation. Cela se fait dans un rapport de forces très inégal entre des milieux économiques exerçant une forte pression et des organisations citoyennes réclamant une sécurité plus importante.

La législation est très abondante pour les risques accidentels, plus rare et hétérogène pour les risques diffus. Elle a évolué au fil des catastrophes, par paliers, sous la pression citoyenne. Les enjeux liés à l'environnement ont fait évoluer la population sur ces questions, et le niveau général de connaissance a également joué en la faveur d'une protection accrue face aux risques et d'une réduction des risques à la source.

Concertation : des instances aux pouvoirs limités et difficiles d'accès

La convention d'Aarhus rend obligatoire l'accès à l'information relative à l'environnement, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice.

Instances de concertation, enquêtes et débats publics... De nombreuses procédures ont vu le jour. Celles-ci sont cependant critiquées par les associations. Elles sont considérées comme inaccessibles et les citoyens ont souvent l'impression que les avis ne seront pas pris en compte car tout est joué d'avance : la décision a déjà été prise par les pouvoirs publics et la concertation s'apparente alors davantage à un simulacre visant à donner l'impression qu'on est à leur écoute (cf l'exemple des nanotechnologies). Elles permettent

au mieux de se faire entendre sur des manques en matière de sécurité, et non sur la décision de développer ou pas une technique, en analysant et débattant de son utilité pour la société.



5. Que faire ? Informer, décrypter, peser

Les éléments d'analyse que nous venons d'énoncer amènent à souligner que la prévention des risques est un enjeu essentiel de la construction d'une société libérée du dogme de la croissance, du primat de l'économie sur tout le reste et de la tyrannie du profit à court terme. Chacune à leur manière, les associations de la MRES travaillent à imaginer et créer ce monde plus humain.

Les risques qu'il faut refuser de prendre

Nous estimons que certaines technologies présentent des dangers tels qu'aucun bénéfice potentiel ne peut venir les contre-balancer, Les activités susceptibles d'entraîner des dégâts très graves, touchant un très grand nombre de personnes sur la planète entière, ou encore irréversibles, sont dans ce cas. La société doit refuser de s'engager dans leur mise en œuvre.

A l'occasion de deux précédents textes « d'expression coordonnée », la MRES s'est prononcée en ce sens :

- pour l'abandon de l'industrie électro-nucléaire, « porteuse du berceau au cercueil de risques graves aux conséquences irréversibles » (texte de 2005 sur les politiques énergétiques)
- pour l'interdiction de la culture en plein champ et la commercialisation des plantes génétiquement modifiées (texte de 2007 sur le OGM)

Du principe de précaution au principe de « suspicion ».

De nombreux exemples (amiante, Médiator ...) montrent que les acteurs économiques et les autorités n'ont pas toujours un comportement éthique irréprochable. Dans ce monde où la possibilité de mensonge bénéficie d'énormes moyens techniques et financiers, la réponse citoyenne requiert la mise en œuvre d'un principe de « suspicion » systématique, complétant le principe de précaution inscrit dans la Constitution. La méfiance raisonnée devient une nécessité démocratique.

Le point crucial est évidemment de créer des mouvements d'opinion capables de modifier le rapport de force en notre faveur, non seulement pour dénoncer des risques existants, mais aussi pour empêcher que soient créés des équipements ou des situations à risque.

Voici quelques pistes à explorer pour renforcer l'action collective.

- **pour être informés** : créer et faire vivre une cellule de veille et d'alerte qui rassemble et diffuse les informations sur les activités dangereuses et leurs menaces pour les êtres vivants et l'environnement.
- **pour décrypter** : organiser la formation continue des militants, en lien avec d'une part les situations qu'ils vivent, d'autre part avec les dangers repérés par la cellule de veille

•pour peser :

Des instances de concertation existent, nous en avons vu la complexité et les limites. Nous estimons cependant que, sans nous faire d'illusion sur leur pouvoir, et en veillant à ne pas être instrumentalisés, y être présents peut contribuer à faire connaître notre point de vue. Elles peuvent aussi être source d'informations pour organiser des actions publiques. Cette participation est aride et ingrate, elle nécessite une formation que les associations doivent développer. Elle serait renforcée par des échanges d'expériences entre personnes et associations : c'est un des rôles de la cellule de veille mentionnée plus haut. De manière plus générale, ces instances devraient avoir accès aux moyens nécessaires pour mener des contre-expertises indépendantes.

Renforcer l'action collective exige de l'élargir à d'autres forces organisées qui ont les mêmes préoccupations et les mêmes intérêts, ou des préoccupations et intérêts convergents avec les nôtres : autres associations, notamment d'habitants ou de riverains, syndicats, collectivités locales, partis politiques ... Avec le développement de la législation environnementale et la pression de l'opinion publique, l'arme judiciaire paraît être de plus en plus efficace (amiante, OGM...).

Enfin, ne négligeons pas l'arme électorale : nous pouvons interpeller les élus, exprimer les accords et les désaccords, et en tirer les conclusions lors des élections.

Comment s'est élaboré ce texte ?

Ce texte présente l'état d'avancement du groupe de travail qui s'est réuni 19 fois entre juin 2010 et mars 2013. Durant cette période, le groupe a organisé une rencontre en novembre 2010 avec Jean Séname, président de l'Adelfa, sur les risques du Dunkerquois. Des membres du groupe ont également participé à d'autres événements pour alimenter les travaux (Assises des risques technologiques en octobre 2010, visite de la DREAL, conférence sur l'amiante en janvier 2011, conférence « Ethique et nanotechnologie » en janvier 2012...). Par ailleurs, le groupe a organisé dans ce cadre une conférence-débat en décembre 2012 sur le thème de la tyrannie technologique (selon Jacques Ellul). En avril 2013, une représentante du groupe a participé à une journée de réflexion « Science, technologie et démocratie » à l'espace Culture de l'université de Lille 1.

Ont participé aux travaux : Claude Wagon, L'association Lilloise de philosophie – Joël Hemery, Agir abcd – Alain Trédez, CENH - J-C Lampe, UFC que choisir - Mireille Havez, Chantal Chabert, EDA – Patricia Hanssens, MRES

Ont alimenté la réflexion du groupe de travail : Jean Séname, Adelfa, Iratxe Calvo-Mendieta, économiste - Caroline Jeanson, CPIE Flandre Maritime - Lydia Tonolo, L'association lilloise de philosophie, Lise Dominguez, journaliste.

Illustrations :

Couverture : Boualem

Page 5 : Rémi d'Hellemmes

Bibliographie

- Eternit et l'amiante, une industrie du risque, Odette Hardy, éd. Septentrion
- Face aux crimes du marché, William Bourdon, éd. La Découverte
- L'analyse des risques : l'expert, le décideur et le citoyen, Bernard Chevassus-Au-Louis, Quae, 2007
- Risques Industriels et éthique, CNRI (Centre National des Risques Industriels), 2004
- De la perception individuelle des risques industriels à l'action collective en faveur de la sécurité industrielle : une approche territoriale, rapport final fourni à la Fondation pour une Culture de la Sécurité Industrielle (FonCSI), maison de la recherche en sciences de l'Homme, Dunkerque, 2009
- Code permanent Environnement & nuisances, Ed législatives
- Introduction au droit de l'environnement, Philippe Malingrey, Tec et doc, 2011
- Evaluation du fonctionnement des comités locaux d'info et de concertation / France nature environnement , 2009 (www.fne.asso)

La bibliographie pourra être complétée par des ouvrages d'Ivan Illich et de Jacques Ellul

VOIR AUSSI

- www.developpement-durable.gouv.fr - rubriques Risques
- www.prim.net - Risques majeurs
- www.pollutions-industrielles.ecologie.gouv.fr : site gouvernemental
- www.rivedoc.org : portail des ressources environnementales dans la région
- www.ineris.fr : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques